



Vente d'une villa suite à divorce

Par **valette83**, le **24/10/2009** à **12:40**

Bonjour,

pour cause de divorce, je vends (avec mon ex-épouse) une villa par l'intermédiaire d'une agence immobilière qui détient un mandat simple, au prix net vendeur de 285000 euro.

une proposition d'achat a été faite à 245000 euro.

nous ne sommes pas d'accord de vendre à ce prix.

je souhaite, après réflexion, acheter la villa en payant à mon ex-épouse sa part, soit 50% d'un prix convenu entre elle et moi de 265000 euro, je devrais donc lui verser 132500 euro.

en ai-je le droit et comment dénoncer le mandat qui nous lie à l'agence ?

merci d'avance pour votre réponse.

cordialement,

valette83